

Drogues

« Il faut sortir du modèle répressif »

●●● Une interview d'**Olivier Guéniat**, Delémont (JU) criminologue, membre de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues¹
par **Céline Fossati**, journaliste, « choisir »

La politique suisse en matière de drogue, dite des quatre piliers, est l'une des plus modernes au monde. Pourtant, fort de son expérience de terrain et de ses échanges nationaux et internationaux, Olivier Guéniat n'hésite pas à remettre en cause certains de ses fondements. Son credo : passer d'un modèle basé sur l'interdit à un régime d'autorisations ciblées visant à sécuriser l'espace public. Une politique du moindre mal.

Pour lutter contre le fléau de la drogue, la Suisse s'est dotée au début des années 1990 d'une politique basée sur quatre piliers : la « prévention », la « thérapie », la « réduction des risques », la « répression et la régulation du marché ». En vingt ans, la problématique a évolué. Et bien que la révision de la loi sur les stupéfiants n'ait été votée qu'en 2008 par le peuple, Olivier Guéniat propose de nouvelles dispositions pour donner à la police des outils efficaces de lutte contre les dealers et la délinquance.

Céline Fossati : *Olivier Guéniat, vous avez longtemps défendu la politique des quatre piliers. Vous dites aujourd'hui qu'elle est un échec. Plus précisément que le volet « répression et régulation du marché » est inefficace. Qu'est-ce qui vous permet de poser ce regard critique ?*

Olivier Guéniat : « L'absence de résultats. On ne peut pas se gargariser d'avoir saisi 68 kilos de cocaïne quand il s'en consomme chaque année en Suisse 5 tonnes au minimum ! Malgré les 900 policiers spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogue, la répression tourne en rond, le nombre de toxicomanes n'a pas diminué et leur situation s'est fortement dégradée. »

A quoi cela tient-il ?

« A la fin des années 1990, lorsque la politique des quatre piliers a été mise sur pied, on cherchait à sortir les héroïnomanes du statut de délinquant par une prise en charge socio-thérapeutique, notamment par une substitution de l'héroïne par de la méthadone. Il y avait alors très peu de cocaïne en Suisse, une drogue principalement consommée par la jet set, sans forte addiction.

Puis, la chimie a trouvé une solution permettant de fumer l'héroïne. Cette *héroïne base*, substitut du *sel hydrochloré* d'héroïne issu de la morphine, est fabriquée à moindre coût, avec une chimie rudimentaire : un feu, un chaudron, un drap pour filtrer, des acides et des bases. Conséquences ? Le prix du gramme sur le marché a fortement chuté, passant de 300, voire 600 francs, à 50 francs, et les polytoxicomanes qui craignaient la seringue ont commencé à consommer massivement de l'héroïne. »

1 • Chef de la police judiciaire neuchâteloise depuis 1997 et chef de la police cantonale jurassienne depuis 2011, Olivier Guéniat doit mener à bien un projet de fusion entre les polices des deux cantons. Il donne également des cours de criminologie aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne.

Cela n'a pourtant pas duré ?

« Ce nouveau comportement a été stoppé net par la guerre en Afghanistan et la fin des conflits au Kosovo, tarissant l'approvisionnement en *héroïne base*, remplacée sur le marché par la cocaïne. Le seul petit îlot subsistant de trafic d'héroïne issu du Kosovo est à Genève, et dans une moindre mesure à Zurich. La cocaïne, elle, passe par la Hollande et l'Espagne via l'Afrique. Les mules qu'on arrête quotidiennement vont pratiquement toujours à Amsterdam. J'y suis allé. Et quand on voit l'immensité du site où sont débarqués les containers des paquebots, on voit bien qu'il est impossible pour la police de contrôler les ports.

» Chez le consommateur, l'effet euphorisant de la cocaïne, de courte durée, a créé des comportements compulsifs. Certains se font 20 à 30 shoots par jour. Les seringues s'échangent à nouveau, avec les problèmes sanitaires qu'on connaît. La cocaïne se sniffe et se fume aussi sous forme de crack, avec des dégâts énormes. On est passé subitement de la fin des années 1990, où l'on considérait la cocaïne comme une drogue récréative, à un produit bien plus pernicieux quand il est consommé en masse par des gens déstructurés. Et pour cette drogue, il n'y a pas de prise en charge socio-thérapeutique possible, car il n'existe pas de "méthadone" de la cocaïne.

» De plus, la cocaïne est stimulante et donc génératrice de violences, contrairement à l'héroïne qui est un dépressif du système nerveux central. Dès le début des années 2000, des centres, comme le *drop-in* de Neuchâtel,² nous appelaient au secours, mettaient en place des règlements, ne toléraient plus les chiens... parce qu'il y avait trop de bagarres. Ces comportements se sont généralisés dans l'espace public. Ces nouveaux toxicomanes, plus virulents, sont aussi beaucoup plus difficiles à gérer sur le plan policier. »

Pourquoi la migration maghrébine est-elle montrée du doigt quand parle de drogue et de délinquance ?

« Les Maghrébins sont spécialisés dans le trafic du cannabis et du haschich. Ils empiètent aussi parfois sur les territoires de la cocaïne, un marché bien plus lucratif. Un kilo de cocaïne permet de tirer 250 000 francs de bénéfices ; un kilo de cannabis, 10 000 francs. Il y a, par contre, immensément plus de clients de cannabis que de cocaïne (des centaines de milliers). C'est là qu'ils s'y retrouvent.

» Le souci majeur du trafic de cannabis vient de l'existence de communautés spécialisées dans le domaine, notamment les Africains de l'Ouest, qui posent problème sur le plan de la gestion de la sécurité urbaine. Car leur trafic se déploie au cœur de l'espace public. »

Votre idée pour lutter contre le trafic gênant du cannabis et du haschich est de permettre à tout citoyen majeur de cultiver des plants chez lui pour sa consommation personnelle. Avec quels bénéfices ?

« Un régime d'autorisations, plutôt que de simple répression, permettrait de sortir les fumeurs de joints de la clandestinité. Je connais beaucoup de

2 • Centre de formation, d'information, de prévention et de traitement des addictions pour jeunes et adultes, créé en 1974. L'offre thérapeutique est adaptée à la problématique du patient. Les prises en charge se complètent, au besoin, par un soutien social et/ou des offres pharmacologiques telles que cure de substitution et/ou médication psychotrope.

consommateurs qui sont des “gens bien”, qui ont un statut social, une famille. Leur addiction date parfois de l’adolescence, mais ils sont toujours obligés d’acheter leurs grammes dans la clandestinité, en risquant de se faire contrôler, dénoncer, de perdre leur emploi... Idem avec la cocaïne et l’héroïne d’ailleurs. »

Vous n’êtes pourtant pas pour la dépenalisation. Les nouvelles actions que vous proposez devraient permettre principalement de rendre l’espace public aux bons concitoyens. Ne faudrait-il pas davantage viser à prévenir l’addiction des jeunes et aider les toxicomanes à s’en sortir ? Autrement dit, centrer l’action sur la personne et non sur le nettoyage du domaine public ?



« Il faut pacifier l’espace public pour redonner du poids à la notion de transgression et prévenir les addictions. Il est insupportable pour les habitants d’un quartier d’avoir perpétuellement sous les yeux un trafic qui les angosse. Sans oublier que la consommation générale des vols. Cette délinquance qui cohabite avec la scène de la drogue diminuerait si le marché disparaissait des rues ou s’il s’organisait différemment. Il faudrait le rendre en quelque sorte autonome et non dépendant des dealers.

» L’idée est de dire aux consommateurs de cannabis : vous ne pouvez plus vous balader et conquérir l’espace public avec votre toxicomanie, vous devez la réserver à votre espace privé. Toute prise sur le fait sera durement réprimée.

» Si je suis arrivé à ce raisonnement, c’est parce que la répression a diminué au fil du temps : le fameux quatrième pilier s’est retrouvé sans outils. La sévérité par rapport à l’interdit pénal s’est étiolée. Quand j’avais 15 ans, pour une même quantité de drogue, c’était la détention préventive, une enquête des *stups*, une perquisition... Le statut de trafiquant était appliqué. Aujourd’hui, dans certains cantons, cela ne fait même plus l’objet d’une dénonciation. L’interdit social par rapport au cannabis a fortement diminué et l’interdit pénal s’est amenuisé. A se demander à quoi on joue ! Le policier se retrouve sans le bras de levier de la sévérité pour faire régner la loi. Sans épée de Damoclès, comment voulez-vous que les promesses soient suivies d’actes ? Il faut pouvoir brandir le spectre de l’amende salée : 1500 francs à 2000 francs avec sursis lors de la première prise sur le fait, et paiement effectif de l’amende lors de la deuxième interpellation dans l’espace public. Par

contre, on autoriserait à cultiver des plantes à domicile. Il faut que le doute ne soit plus possible entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas en pleine rue. S'il n'y a pas de frontière claire entre espace public et espace privé, ni le policier ni le citoyen ne savent que faire. »

En matière de drogue, il y a l'offre et la demande, le consommateur et le trafiquant. Et ces deux niveaux s'entremêlent.

« Ils ne se mélangeront plus puisque le consommateur devra s'annoncer et recevoir une autorisation de cultiver ses plantes. Mais ceci ne sera valable que pour le cannabis. Les addictions aux autres drogues seront gérées dans un espace médicosocial, avec autorisation au cas par cas pour une consommation à domicile. »

Pensez-vous qu'une personne publique - homme d'affaires, avocat, etc. - acceptera de s'annoncer pour obtenir son autorisation de consommer sa cocaïne chez elle ou en milieu hospitalier ?

« Ces consommateurs n'intéressent personne. Ils ne sont pas la majorité des toxicomanes. Ce type de toxicomanie, si elle est gérée, n'est pas plus grave qu'un alcoolisme social ou une addiction à des médicaments. Par contre, le cocaïnomanie très dépendant ira évidemment toujours dans les milieux médicalisés. »

Avoir accès au marché du cannabis est très facile, notamment pour les jeunes générations... Et vous voudriez en plus les autoriser à consommer chez eux ? Pensez-vous que les parents seront heureux d'entendre leurs ados dire : « J'ai le droit de cultiver dans ma chambre » ?

« Il ne pourra pas, puisqu'il devra être majeur pour recevoir une autorisation. Puis, il négociera avec ses parents. Ceux-ci ne seront-ils pas plus rassurés de savoir leur enfant à la maison plutôt qu'on ne sait où, ni avec qui ? Sans oublier que le régime des autorisations va diminuer la demande auprès des dealers, et donc l'offre.

» Aujourd'hui, à Neuchâtel, les magasins qui vendent du cannabis sont interdits. Par contre, il y a encore une vingtaine de shops actifs à Bienne. Du coup les Neuchâtelois se rendent à Bienne pour faire leurs achats, avec pour corrélation une explosion parallèle du marché de la cocaïne dans cette ville et des délits de rue bien plus importants. »

N'est-ce pas ironique de ne pas vouloir éradiquer la consommation de drogue mais juste en limiter les effets négatifs sur la vie publique ?

« Pas du tout. Cette politique permettrait notamment d'introduire une action préventive ciblée avec un financement assuré. Et je suis persuadé que 80 à 90 % des consommateurs qui ne sont ni des délinquants ni des criminels vont se discipliner facilement et répondre favorablement à un deal qui est gagnant-gagnant. »

D'où viendrait le financement de cette politique ?

« De la vente des permis de cultiver et de consommer. Il faut évidemment accompagner cette mesure par de la prévention. Renforcer les autres piliers reste primordial. »

C. F.